



Bilan enquête 2021 Etats des lieux des droits d'auteur perçus par les créateur.trice costume en France

LE BESOIN D'UNE ENQUETE

Les conditions de travail et de **rémunération du créateur costume** dans le spectacle vivant en France sont peu connus et ont un contour assez vague.

Effectivement rares sont les diplômés qui ont été sensibilisés aux salaires pratiqués sur le terrain ou qui ont été armés pour les négocier.

L'inscription dans un réseau professionnel étant parfois complexe vu le nombre de professionnels disponible et compétents, les débutants sont souvent contraints d'accepter les conditions salariales qu'on leur propose et n'osent pas les négocier à la hausse.

Difficile ensuite de revenir sur des habitudes de rémunération, dans les équipes où l'affectif s'insinue souvent dans les relations professionnelles.

De plus, l'exercice de la profession de créateur.trice costume étant assez solitaire (il ou elle ne travaille pas au sein d'équipe de création costume), les professionnels qui parviennent à tirer leur épingle du jeu en obtenant des conditions favorables ne transmettent pas forcément ce qu'ils ont obtenu.

Les grilles salariales existantes* sont rarement consultées et servent peu lors des négociations, car contrairement à l'idée reçue que ce milieu professionnel est collectif et coopératif, les négociations sont âpres et la hiérarchisation des salaires en fonction de la notoriété est très libérale.

Hors quelques initiatives souvent dans le secteur subventionné (pratique d'un taux salariale identique pour l'ensemble des membres de l'équipe artistique et technique comme dans la Cie Louis Brouillard - Joël Pommerat par exemple).

En bref, les professionnels acceptent les conditions qui souvent ne suffisent pas à conserver un taux horaire raisonnable au vu du volume de travail attendu et effectué.

Il apparaît qu'un des leviers pour **valoriser financièrement notre travail de création artistique**, est la facturation des droits d'auteur relatifs à l'utilisation des oeuvres (maquettes de costume illustrées ou en volume) dans le spectacle. Il y a plusieurs façons de facturer des droits d'auteur : à la création (pour la production de la maquette), de suite (par représentation en cas de tournée ou de reprise) ou indexés à la recette.

Au sein de la commission costume de l'UDS, nous avons pensé cette enquête pour faire un état des lieux des pratiques et des offres de rémunérations qui sont proposés pour savoir comment apporter un **meilleur soutien à nos adhérents**.

* Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles
[https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000005635964?
origin=list&facetteEtat=VI
GUEUR&facetteEtat=VIGUEUR_ETEN&facetteEtat=VIGUEUR_NON_ETEN&facetteTexte
Base=
TEXTE_BASE&idcc_suggest=1285&page=1&pageSize=50&sortValue=DATE_UPDATE&t
ab_sel
ection=all](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000005635964?origin=list&facetteEtat=VI
GUEUR&facetteEtat=VIGUEUR_ETEN&facetteEtat=VIGUEUR_NON_ETEN&facetteTexte
Base=
TEXTE_BASE&idcc_suggest=1285&page=1&pageSize=50&sortValue=DATE_UPDATE&t
ab_sel
ection=all)

Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant précisant le salaire horaire et le salaire mensuel.
https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000031184834

ANALYSE DU QUESTIONNAIRE

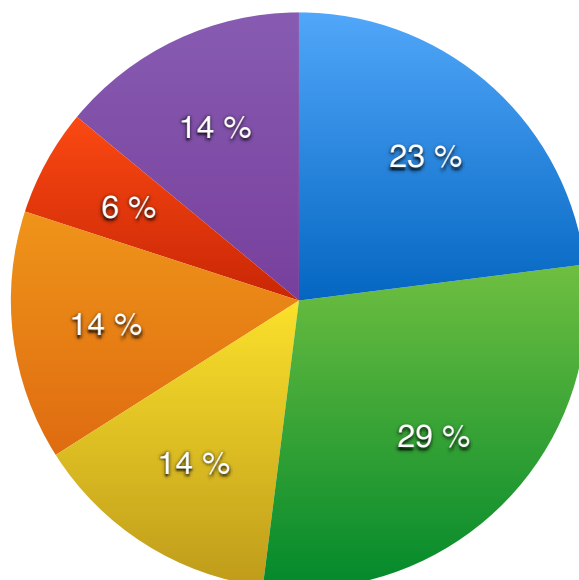
50 répondants - agés de 21 à 78 ans - 88% de femme 12% d'homme

45% sont entrepreneur.e et 55% employé.e

14% perçoivent des droits d'auteur

6% sont représenté.e par un agent

50% déclarent gagner moins de 2000€ pour une création costume



On s'aperçoit qu'aujourd'hui, grâce aux réponses obtenues dans le questionnaire, que le travail du créateur.trice costume, que l'on sait exigeant, est très mal valorisé par le salaire ou les droits d'auteur.

Les réponses à ce questionnaire dresse un instantané, de ce que vis un panel de créateur.trice costume suffisamment large en terme d'âge, de formation et de champs d'activités pour représenter les pratiques salariales en France.

LES REPONSES DANS LE DETAIL

1. Age des répondants :

20 à 29 ans : 16%
30 à 39 ans : 33%
40 à 49 ans : 35%
50 à 59 ans : 8%
60 ans et plus : 8%

2. Coursus effectué (ordre de préférence du diplôme retenu lorsque plusieurs cursus effectués) :

Grandes écoles (TNS, ENSATT, ENSAD, Cambre...) : 22,5%
DMA-DNMAD-GRETA : 32,5%
Parcours universitaire : 14%
Ecole de stylisme : 17%
Autodidacte : 14%

3. Années d'expérience :

Débutant.e : 14%
Entre 5 et 9 ans : 18%
Entre 10 et 19 ans : 39%
Entre 20 et 29 ans : 17%
30 ans et plus : 12%

4. Avez-vous un agent :

Non : 94%
Oui : 6%

5. Intitulé des postes occupés :

Costumier.re : 63%
Créateur.trice costumes/scénographe : 21%
Chef.fe costume : 12%
Styliste : 2%
Autre : 2%

6. Statut administratif :

Intermittent.e : 53%
Entrepreneur.e : 45%
CDI : 2%

7. Secteurs d'activité :

Spectacle Vivant (théâtre, danse, comédie musicale, cirque, rue...) : 35,5%
Evènementiel, GN, Digital, Mode : 14,5%
Audiovisuel : 12,5%
Opéra : 8,5%
Plusieurs secteurs de la liste : 29%

8. Employeur.e ou commanditaire du secteur public ou privé :

Privé : 65%
Public : 35%

observation : la formulation de cette question n'a apparemment pas été assez claire pour tous, ici c'est l'origine des financements que nous voulions évaluer.

9. Mode de rémunération :

Salariat : 39%
Facturation/Note de droits d'auteur : 37%

Cumul des deux : 24%

10. Montant perçu (hors droits) par création (si plusieurs choix montant le plus haut retenu) :

- de 1000€ : 23%

1000€ à 1999€ : 29%

2000€ à 2999€ : 14%

3000€ à 3999€ : 14%

4000€ à 5999€ : 6%

Ne souhaite pas répondre : 14%

11. Estimez-vous ce montant juste :

Non : 81%

Oui : 19%

12. Combien de projets menez-vous annuellement :

1 à 5 : 64,5%

6 à 10 : 20%

+ de 10 : 15,5%

13. Vous estimez-vous concerné.e par les droits d'auteur ?

Oui : 86%

Non : 14%

14. Touchez-vous des droits d'auteur ?

Non : 84%

Droits d'auteur : 12%

Droits de suite : 2%

Droits d'auteur et droits de suite : 2%

15. Suivant quelles modalités touchez-vous les droits d'auteur :

Forfait de 30% sur la rémunération totale : 44%

Indexés à plus de 0,5% sur la recette artiste : 14%

Droits fixes (- de 50€/représentation) : 14%

Droits fixes (+ de 50€/représentation) : 14%

Via la SACD en étant enregistré comme co-auteur.trice du spectacle : 14%

16. Estimez-vous ce montant juste :

Non : 90%

Oui : 10%

17. Quel moyen utilisez-vous pour facturer les droits d'auteur ?

Micro-entreprise/auto-entreprise/système de facturation type SMART : 50%

MDA : 14%

AGESSA : 14%

SACD : 14%

Conversion des droits en salaire : 8%

18. Quel est votre interlocuteur.trice lors des négociations :

Administrateur.trice : 29%

Producteur.trice ou chargé.e de production : 39%

Metteur.e en scène : 16%

Variable : 16%